

ATTEINDRE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES : LE RÔLE DES ASSOCIATIONS

L'ÉGALITÉ femmes-hommes est une priorité dans la conception et la mise en œuvre des actions portées par le contrat de ville. Les associations œuvrant pour et dans les quartiers prioritaires doivent aujourd'hui mener des projets qui concourent à promouvoir et atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes, entre les filles et les garçons.

Cette ambition implique pour les acteurs associatifs, de mieux connaître les concepts liés aux problématiques d'inégalité entre les sexes et d'apprivoiser les méthodes spécifiques d'intégration de cette thématique dans leur activité.

AXES DE TRAVAIL

Comprendre pour agir

- Prendre conscience de la persistance des inégalités entre les femmes et les hommes
- Connaître les grandes notions de l'égalité entre les sexes
- Maîtriser le cadre juridique de la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes
- S'affranchir de l'illusion de la « neutralité des actions »

Mettre en œuvre des actions pour l'égalité

- Identifier et réunir les conditions de réussite de projets de promotion de l'égalité entre les sexes
- Identifier et éloigner les freins à la mise en œuvre de tels projets
- Diagnostiquer, mettre en œuvre, évaluer : une affaire de méthodologie
- Mobiliser pour l'égalité : qui et comment ?



OBJECTIFS

- Connaître le contexte de la persistance des inégalités entre les femmes et les hommes
- Maîtriser les concepts relatifs aux problématiques d'égalité entre les sexes
- Mettre en œuvre des actions favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes
- Identifier et mobiliser les acteurs clés de la promotion de l'égalité entre les sexes

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Conseils méthodologiques
- Mises en situation
- Études de cas pratiques
- Échanges d'expériences entre les participant-e-s

INTERVENANTE

- **Julie MURET**

Chargée de mission accompagnement des associations -
Gestion au Centre Hubertine Auclert, Centre francilien pour
l'égalité femmes-hommes

PUBLICS CONCERNÉS

- Dirigeant-e-s, chargé-e-s de mission, coordinateur-ric-e-s, salarié-e-s et bénévoles (membres du bureau et du conseil d'administration) des associations en politique de la Ville en Essonne.

DURÉE

**1 journée
de 9h30 à 16h30**

(déjeuner non pris en charge par le CRPVE)

DATE

**Jeudi 14 décembre
2017**

LIEU

CRPVE

Maison Départementale
de l'Habitat (MDH)
1 bd de l'Écoute-s'il-Pleut
91000 ÉVRY

INSCRIPTION GRATUITE et OBLIGATOIRE

Remplir la fiche de la page 21

Pour plus d'informations

01 64 97 06 07

chmission1@crpve91.fr